

Aide financière à la pratique d'activité régulière Attestation valable 1 mois (à compter de la date du cadre A)

Il est impératif que cette attestation soit complétée dans l'ordre : A – B – C

A – RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIVITE (cadre réservé à la structure)

Nom de la structure :

Adresse, CP et Ville :

Téléphone : Mail :

Atteste que Nom et Prénom :

Né.e le demeurant

Souhaite s'inscrire à l'activité

Cachet de la structure, date et signature:



GR Breizh'Illienne
Esp des Droits de L'Homme
35235 Thorigné-Fouillard

Coût de l'inscription :€

Montant des coupons-sport :€

Coût après déduction des coupons-sport :€

B – PRISE EN CHARGE SORTIR ! (cadre réservé au CCAS)

L'Organisme Payeur certifie que la personne désignée ci-dessus peut bénéficier d'une aide du fonds SORTIR ! pour l'activité mentionnée :

Autres aides (Pass'Sport, CE...):euros

Montant de l'aide SORTIR ! :euros

Reste à charge à payer par la famille :euros

Date et Signature :

Cachet du CCAS :

C – ATTESTATION D'INSCRIPTION POUR LE REMBOURSEMENT A LA STRUCTURE (cadre réservé à la structure)

Le responsable de la structure :

Certifie que la personne désignée ci-dessus est définitivement inscrite à l'activité :

.....

et a réglé la somme ci-dessus indiquée (cadre B).
ou règle selon l'échéancier suivant :

1^{er} règlement : le

2^{ème} règlement : le

3^{ème} règlement : le

Date et signature :

Cachet de la structure :



GR Breizh'Illienne
Esp des Droits de L'Homme
35235 Thorigné-Fouillard

IMPORTANT : Les règlements correspondent au montant de l'aide SORTIR ! Les parties A-B-C doivent être dûment complétées ; les attestations sont à adresser à l'APRAS, dans un délai de 4 mois.

APRAS

6 cours des Alliés
35000 RENNES

 02.99.31.19.89